

St Denis, le 03 Février 2014

Liaison Nationale Trains

NOTATIONS : La pression exercée par SUD-Rail pousse la direction à lâcher des mesures pour les ASCT !

DDT vient d'annoncer les mesures suivantes pour les notations de mars 2014...

- **Ex Krust :** 40 notations supplémentaires sur D.2 pour les ex Krut.
Il s'agit d'une vraie avancée pour cette population trop longtemps négligée et ignorée par la direction.
- **B.1 sur B.2 :** 20 notations supplémentaires de B.1 sur B.2.
Pour ces bas salaires, il y avait urgence de renouveler des mesures spécifiques.
- **Reconversions :** Notés hors compte s'ils sont dans le contingent prioritaire.
Avec cette mesure renouvelée cette année (*pour rappel, cela avait été obtenu par la fédération SUD-Rail il y a 3 ans lors des arrivées massives de reconversions au service des trains*), les reconversions situés dans le contingent prioritaire ne sont pas péjorés sans léser les ASCT déjà présents dans la filière Trains puisque on parle bien de hors-compte et que les notes sont donc réattribuées.

Depuis 2006 et le mouvement des pétitionnaires, SUD-Rail ne lâche pas la direction sur ce sujet des notations des ASCT !

Chaque année en amont des notations, des DCI sont déposées par les équipes SUD-Rail pour défendre les ASCT et porter haut et fort leurs revendications... et SUD-Rail avait avisé la direction que sans réponses aux revendications, ce serait l'année de trop et qu'elle s'exposerait à de fortes réactions dans les ECT !



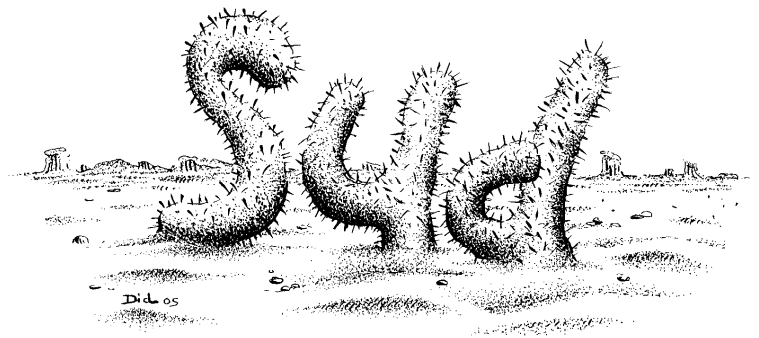
SUD-Rail se félicite donc de ces annonces mais placera les notations de mars 2014 sous la pression des ASCT pour garantir un maximum de promotions dans l'équité et dans le respect de l'ancienneté.

Dans cet esprit, des DCI SUD-Rail viennent d'être déposées dans tous les ECT à travers l'hexagone. Avec SUD-Rail, la direction n'aura pas les mains libres !

SUD-Rail continue de réclamer pour les ASCT :

- Le passage automatique à la position supérieure tous les 2 ans.
- Le passage à B.2.7 dès réussite à l'examen.
- Le passage automatique à la qualif C après maximum 9 ans au service des trains.
- Le passage automatique au niveau C.2 après maximum 15 ans au service des trains.
- Le passage automatique à D.2.18 après maximum 25 ans au service des trains.
- L'ouverture aux positions 19 et 20 avec attribution automatique de la position 20 en fin de carrière.

*Chaque année, SUD-Rail
est bien seul pour défendre
ces revendications
face à la direction.*



Cette année encore, SUD-Rail veillera à l'équité dans les notations et les délégués SUD-Rail seront là en commissions pour rétablir les injustices !

